

# Épidémie de Coronavirus

## Information aux proches des personnes détenues

La situation sanitaire de l'établissement est gérée en partenariat avec l'unité sanitaire.

L'ensemble des mesures de sécurité et d'hygiène recommandées par le ministère des solidarités et de la santé pour limiter la propagation du coronavirus sont mises en œuvre au sein de l'établissement afin de protéger les personnes détenues, les personnels pénitentiaires et les visiteurs.

La lutte contre la propagation du virus est l'affaire de tous.

Afin d'éviter l'entrée du virus dans les établissements et de protéger les personnes qui s'y trouvent, merci de suivre les précautions sanitaires en vigueur.

Dans le cadre de vos visites, vous ne pourrez pas accéder à l'établissement pénitentiaire et vous êtes invités à vous signaler au personnel si :

- vous avez été en contact avec une personne infectée par le coronavirus,
- vous avez voyagé dans l'une des zones géographiques exposées au coronavirus.

Des documents d'information sont diffusés auprès de votre proche en détention, au sein de l'établissement, afin de l'informer de la situation sanitaire et des consignes d'hygiène à suivre.